

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•							
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A								
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B								
	H-6 : Maison mobile								
	C : COMMERCE								
	C-1 : De voisinage								
	C-2 : De quartier								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Local								
	C-5 : Régional								
	C-6 : Grande surface								
	C-7 : Divertissement								
	C-8 : D'amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A								
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B								
	C-12 : De faible nuisance								
	C-13 : De forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel								
	P-2 : Service public								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture		(2)						
	A-2 : Elevage								
	A-3 : Elevage en réclusion								
A-4 : Service et transformation			•						
A-5 : Consolidation résidentielle									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(3)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•	•	•					
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	/	1/2	1/2				
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4/10	/	4/12	4/10				
	Largeur minimale (m)	9/7	/	10	/				
	Profondeur minimale (m)	8/8	/	/	/				
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	72/56	/	175	/				
	MARGES								
	Avant minimale (m)	9	9	9	9				
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2				
	Latérales totales minimales (m)	/	/	/	/				
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6				
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)					
Profondeur minimale (m)	(1)	(1)	(1)	(1)					
Superficie minimale (m ²)	(1)	(1)	(1)	(1)					
DIVERS									
PIIA									
PAE									
Notes particulières	(4)	(4)	(4)	(4)					
NOTES									
(1) Voir les articles 61 et 62 du Règlement de lotissement (2) Voir les dispositions de la section 2 du chapitre 10 du Règlement de zonage (3) 2011 Abattoir (sauf la volaille) 4214 Garage d'autobus et équipement d'entretien 4219 Autres activités reliées au transport par autobus 422 Transport de matériel par camion 4841 usine d'épuration des eaux usées 5252 Vente au détail d'équipement de ferme 5511 Vente au détail de véhicules automobiles, usagés seulement 5594 Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires 581 Restaurant 5983 Vente au détail de gaz sous pression 641 Service de réparation d'automobile 6996 Bureau d'information pour tourisme (4) Voir les dispositions de la section 1 du chapitre 12							Amendements		
							No. Régl.	Date	
							1066-2-05 ¹	2005-12-09	
							2002-06 ²	2006-09-13	
							2004-07 ³	2007-08-03	
							2006-08 ⁴	2008-05-14	
							2014-13 ⁵	2014-01-07	

¹ (article 2.1.1, règlement 1066-2-05, annexe « A »)

² (article 2.12.1, règlement 2002-06, annexe « D »)

³ (article 2.6.2, règlement 2004-07, annexe « C.3 »)

⁴ (article 2.12.1, règlement 2006-08, annexe « B »)

⁵ (article 2.8.1, règlement 2014-13, annexe « B-18 »)